

# AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Geneviève LEGUILLON-GEFFARD

Commissaire aux Comptes

Arnaud CELTON

Commissaire aux Comptes

## **AREF Bretagne BTP**

### **Association régionale paritaire pour la formation continue dans le bâtiment et les travaux publics**

#### **Rapport général du commissaire aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2007

AREF Bretagne BTP  
20, rue Alain Gerbault  
35 012 Rennes Cedex

Société par Actions simplifiée au capital de 54.000 €  
RCS Saint-Brieuc 485112064 Siret 48511206400012 Iva intracommunautaire FR 02485112064

Saint-Brieuc : 5 rue Alexander Fleming - 22190 PLERIN  
Téléphone : 02 96 79 27 54 - Fax 02 96 74 43 45

Rennes : 16 Mail Anne Catherine 35000 RENNES  
Téléphone : 02 23 40 04 07 - Fax : 02 23 40 04 03

AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes

## **Association AREF Bretagne BTP**

20, rue Alain Gerbault - 35 012 Rennes

### **Rapport général du commissaire aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association AREF Bretagne BTP tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;
- la justification des appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

.../

# Bilan

## AREF - BTP

Au : 31/12/2007  
N° SIRET 30077258900010

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

EUR

Actif		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/12/2006
<b>Capital souscrit non appelé</b>					
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>Total</b>				
Actif immobilisé	Terrains				
	Constructions				
	Inst. techniques, mat. out. industriels				
	Autres immobilisations corporelles	141 947	115 839	26 108	58 039
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>Total</b>	141 947	115 839	26 108	58 039
Immobilisations financières (2)	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 524		1 524	1 524
	<b>Total</b>	1 524		1 524	1 524
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		143 472	115 839	27 633	59 563
Stocks	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Total</b>				
Actif circulant	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances	180 411		180 411	98 472
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	<b>Total</b>	180 411		180 411	98 472
Divers	Valeurs mobilières de placement	184 829		184 829	191 655
	(dont actions propres : )				
	Instrument de trésorerie				
	Disponibilités	21 566		21 566	4 056
	<b>Total</b>	206 395		206 395	195 712
Charges constatées d'avance		3 399		3 399	3 111
<b>Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance</b>		390 206		390 206	297 296
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion actif					
<b>Total de l'actif</b>		533 678	115 839	417 839	356 859
(1) Dont droit au bail					
Renvois : (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				1 524	1 524
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	immobilisations				
	Stocks				
	Créances clients				

Comptabilité tenue en euros

**AC2C**  
Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

VISA POUR IDENTIFICATION

# Bilan

## AREF - BTP

Au : 31/12/2007

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

EUR

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : )		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation	165 790	199 632
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-84 984	-33 841
<b>Situation nette avant répartition</b>	<b>80 806</b>	<b>165 790</b>	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total</b>	<b>80 806</b>	<b>165 790</b>	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total</b>			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
<b>Total</b>			
Dettes	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	<b>Total</b>		
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 387	20 687
	Dettes fiscales et sociales	156 292	113 219
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 556
Autres dettes	155 353	44 964	
Instruments de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>337 033</b>	<b>188 427</b>	
Produits constatés d'avance		2 641	
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>337 033</b>	<b>191 068</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>Total du passif</b>	<b>417 839</b>	<b>356 859</b>	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1),	à plus d'un an		
	à moins d'un an		
<b>Renvois :</b>	<b>337 033</b>	<b>191 068</b>	
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

# Compte de résultat

AREF - BTP

Périodes 01/01/2006 31/12/2006 Durées 12 mois  
01/01/2007 31/12/2007 12 mois

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

EUR

	France	Exportation	Total	Exercice précédent	
<b>Produits d'exploitation</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue { Biens Services				
	<b>Chiffre d'affaires net</b>				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			719 789	711 171
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			120 116	87 166
	Autres produits			113	3
	<b>Total</b>			<b>840 020</b>	<b>798 341</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	Marchandises { Achats Variations de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements { Achats Variations de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			137 785	148 172
	Impôts, taxes et versements assimilés			5 494	6 221
	Salaires et traitements			502 214	452 887
	Charges sociales			242 076	190 979
	<b>Dotations d'exploitation</b> - sur immobilisations { amortissements provisions			19 856	19 040
	- sur actif circulant				
	- pour risques et charges				
	Autres charges			24 605	19 649
<b>Total</b>			<b>932 031</b>	<b>836 950</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>A</b>	<b>-92 011</b>	
<b>Cré. commun.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée	<b>B</b>			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	<b>C</b>			
<b>Produits financiers</b>	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			676	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			4 799	4 524
<b>Total</b>			<b>4 799</b>	<b>5 200</b>	
<b>Charges financières</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			25	89
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total</b>			<b>25</b>	<b>89</b>	
<b>Résultat financier</b>			<b>D</b>	<b>4 773</b>	
<b>Résultat courant avant impôts (± A ± B - C ± D)</b>			<b>E</b>	<b>-87 237</b>	
				<b>-33 498</b>	

Comptabilité tenue en euros

## Compte de résultat

### AREF - BTP

Périodes	01/01/2006	31/12/2006	Durées	12 mois
	01/01/2007	31/12/2007		12 mois

\* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

EUR

		Total	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	14 327	
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
<b>Total</b>		<b>14 327</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	12 074	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		343
<b>Total</b>		<b>12 074</b>	<b>343</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>F 2 252</b>	<b>-343</b>
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
<b>Bénéfice ou perte (± E ± F - G - H)</b>		<b>-84 984</b>	<b>-33 841</b>
<b>Renvois</b>	(1) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
	(2) Dont { charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
	(3) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
	(4) Dont produits concernant les entités liées		
	(5) Dont intérêts concernant les entités liées		

Comptabilité tenue en euros

**AC2C**  
Auditeur Commissaire aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

**VISA POUR IDENTIFICATION**



**AREF BTP**

Annexe aux comptes annuels  
de l'exercice clos le  
31 décembre 2007  
Montants exprimés en EUR

AREF BTP  
20 rue Alain Gerbault  
CS 51326  
35012 RENNES CEDEX  
*Ce rapport contient 7 pages*

**AC2C**  
Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes  
**VISA POUR IDENTIFICATION**



## Table des matières

1	Faits majeurs	11
1.1	Evènements principaux de l'exercice	11
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	12
2	Informations relatives au bilan	13
2.1	Actif	13
2.1.1	But de l'association	13
2.1.2	Immobilisations corporelles	13
2.1.3	Placements de trésorerie – SICAV	14
2.2	Passif	14
2.2.1	Provisions pour risques et charges	14
3	Autres informations	15
3.1	Rémunération des dirigeants	15
3.2	Droits individuels à la formation	15
3.3	Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition ...)	15

**AC2C**  
Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

VISA POUR IDENTIFICATION



## 1 Faits majeurs

### 1.1 Evènements principaux de l'exercice

#### Fiscalité :

Le régime fiscal des OPCA et de leurs associations délégataires a été précisé par le Ministère délégué au budget et à la réforme de l'état, Jean-François Copé, en date du 14 mai 2007 dans les termes suivants :

*« La mission, assurée par les OPCA, de mutualisation des fonds versés obligatoirement par les employeurs et destinés au financement de formations professionnelles découle directement de l'organisation du système de formation professionnelle en France.*

*Compte tenu de sa spécificité, cette mission ne présente pas un caractère lucratif; par suite, elle n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés, ni à la taxe professionnelle.*

*Il résulte également de cette analyse et du fait que l'activité des associations délégataires des OPCA n'est en pratique réalisée par aucune autre structure lucrative que ces associations ne seront soumises à aucun des impôts commerciaux.*

*Par ailleurs, afin de maintenir l'adéquation entre le régime de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) des entreprises cotisantes et celui des prestataires de formation, les OPCA demeurent soumis au dispositif prévu par l'article 261-4-4°a du code général des impôts (CGI) et aux articles 202 A à 202 D de l'annexe II à ce même code. Ainsi, selon qu'ils sont titulaires ou pas de l'attestation délivrée par la direction régionale à la formation professionnelle dont ils relèvent, les OPCA seront exonérés ou soumis à cette taxe.*

*En ce qui concerne les associations délégataires, je vous invite à vous rapprocher du ministère en charge de l'emploi et de la formation professionnelle afin de vous assurer que ces organismes entrent dans le cadre prévu pour l'obtention de l'attestation mentionnée à l'article 202 A déjà cité. Si tel était le cas, ceux-ci cesseraient d'être exonérés de plein droit à la TVA, et leur régime au regard de cet impôt devrait s'apprécier, comme pour les OPCA, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, selon qu'ils ont obtenu ou non cette attestation.*

*S'agissant du règlement du passé, les présentes règles ne donneront lieu ni à rappel, ni à restitution. Il en résulte notamment que les rectifications qui ont été proposées par l'administration et, le cas échéant, mises en recouvrement à titre conservatoire, seront abandonnées ou dégrévées ».*

Les OPCA bâtiment et travaux publics ont souhaité rester assujettis à la TVA.

En conséquence, le régime fiscal de l'AREF Bretagne reste inchangé :

- Assujettissement à la TVA,
- Exonération d'impôt sur les sociétés et de taxe professionnelle.

**AC2C**  
Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes  
**VISA POUR IDENTIFICATION**

**Direction de l'AREF Bretagne :**

- Le 5 septembre 2007, le conseil d'administration de l'AREF Bretagne a procédé à la mise à la retraite du Directeur Monsieur Quentric avec effet au 31 décembre 2007. L'incidence de ce départ sur les comptes de l'AREF a été le suivant :

- Prime exceptionnelle	15 000
- Charges sociales – patronales correspondantes	6 667
- Indemnité conventionnelle	60 228
- Prise en charge par l'assureur	- 60 228
- Contribution de 25 % sur les indemnités de mise à la retraite	18 807
<b>Total</b>	<b>40 474</b>
  
- Le 19 novembre 2007 Monsieur Cabaret a été recruté en qualité de Directeur de l'AREF Bretagne.

## 1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

- Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

Les principes comptables fondamentaux ont été appliqués :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- comptabilisation en coûts historiques ;
- principe de prudence ;
- permanence des méthodes.

**AC2C**  
Auditeur Commissaire aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

**VISA POUR IDENTIFICATION**



## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 But de l'association

L'association a pour objet la coordination, l'étude et la réalisation de tous moyens propres à développer la formation professionnelle dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics en Bretagne.

#### 2.1.2 Immobilisations corporelles

##### 2.1.2.1 *Mouvements principaux*

La cession de trois véhicules pour un montant de 14 327 Euros en présence d'une valeur nette comptable de 12 074 Euros (plus-value de 2 253 €).

##### 2.1.2.2 *Amortissement*

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

**AC2C**  
Auditi et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes  
**VISA POUR IDENTIFICATION**



### 2.1.3 Placements de trésorerie – SICAV

	Prix d'achat	Cours au 31.12.2007	Plus-values latentes
359 EFI Performance	151 957	153 354	1 397
4 BTP Trésorerie	32 873	39 659	6 786
	184 830	193 013	8 183

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Provisions pour risques et charges

#### 2.2.1.1 Engagements pris en matière de retraite

- Description des régimes et de leur système de financement :
  - Etam  
L'association a souscrit auprès de la SMABTP « bati engagement » un contrat d'assurance « convention collective bâtiment licenciement ou licenciement retraite ».
  - IAC  
L'association a souscrit auprès de la SMABTP un contrat d'assurance « Batiavantages » pour la couverture des indemnités de fin de carrière. Au 31 décembre 2007 le fonds s'élève à 2 164 euros.
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 une assurance retraite par capitalisation sera souscrite pour l'ensemble du groupe par les OPCA bâtiment et travaux publics.

**AC2C**  
Audil et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

**VISA POUR IDENTIFICATION**

### 3 Autres informations

#### 3.1 Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles, ou salariés doivent être publiés.

Ce montant s'élève à 89 544 Euros pour l'année 2007.

#### 3.2 Droits individuels à la formation

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	223
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	637

#### 3.3 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition ...)

Néant.

**AC2C**  
AudR et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes  
**VISA POUR IDENTIFICATION**

# AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Geneviève LEGUILLON-GEFFARD

Commissaire aux Comptes

Annick CELTON

Commissaire aux Comptes

## **AREF Bretagne BTP**

### **Association régionale paritaire pour la formation continue dans le bâtiment et les travaux publics**

#### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2007

AREF Bretagne BTP  
20, rue Alain Gerbault  
35 012 Rennes Cedex

Société par Actions simplifiée au capital de 54.000 €  
RCS Saint-Brieuc: 485112064 Siret 48511206400012 TVA intracommunautaire FR 02485112064

Saint-Brieuc : 5 rue Alexander Fleming - 22190 FLERIN  
Téléphone : 02 96 79 27 54 - Fax 02 96 74 43 45

Rennes : 16 Mail Anne Catherine 35000 RENNES  
Téléphone : 02 23 40 04 07 - Fax : 02 23 40 04 03

AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes

**Association AREF Bretagne BTP**

20, rue Alain Gerbault - 35 012 Rennes

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

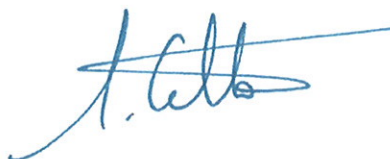
Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Rennes, le 16 juin 2008



Annaïk Celton  
Associée